



## Licenciement plus qu'abusif.....!!!.....

Par fuxixi, le **22/02/2008** à **10:51**

Un salarié à 35H/semaine, il est payé 39H [s]mais effectue quand même [s]

[s]**45h/semaine**[s] avec *l'accord verbal du patron.*

Au bout de 10 mois, l'ouvrier s'inquiète de ne toujours pas être rémunéré pour

45H/semaine (ce qui fait un total de plus de 200H) , il fait valoir ses droits

auprès de son patron, le ton monte et celui-ci décide de le licencier (sur lettre

avec AR) pour raison personnelle.....!!!!!!!!!!!!!! Pourriez-vous m'indiquer

les risques qu'il encours?